

Référent Santé Sécurité au Travail

Formation des acteurs de la prévention en entreprise



Objectifs de la formation :

- Identifier le rôle et les missions des Référent Santé Sécurité au Travail
- Participer à la démarche d'évaluation des risques et à la politique de prévention
- Intervenir dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels
- Être capable d'assister et de conseiller les acteurs au sein de l'entreprise

Tous les détails au verso →



Public

Employeur, encadrants
ou toute personne désignée dans
l'entreprise



Effectifs

8 personnes maximum
par session
Individualisation possible



Prérequis

Savoir
lire, écrire
et compter



Durée et Horaires

5 jours (30h)
8h30-12h Et 13h30-17h
Accessible en 30 jours



Validation

Attestation
de formation



Animateur

Expert en prévention
des risques - IPRP
15 ans d'expérience



Moyens

Salle de cours
Vidéo projection
Support de formation



Méthodes pédagogiques : Alternance de théorie et de pratique. Mises en situation, exercices sur la prévention, cartographie des acteurs, jeux pédagogiques



Handicap : Nos formations peuvent être adaptées aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus de renseignements



Tarifs et Financements : 800€ HT / jour

Rapprochez-vous de votre OPCO, de Pôle emploi ou utiliser votre Compte Personnel de Formation



% de Réussite à venir



% de Satisfaction à venir



Déroulé de la formation

Référent Santé Sécurité au Travail

Formation des acteurs de la prévention en entreprise



Généralités Prévention :

- Enjeux de la prévention des risques professionnels, cadre réglementaire et responsabilités
- Principes Généraux de Prévention (article L4121-2 du code du travail)
- Acteurs de la prévention des risques : internes et externes
- Rôles, missions et fonctionnement du CSE et de la CSSCT
- Devoir d'alerte et droit de retrait
- Interventions des entreprises extérieures.
- Propositions des mesures de prévention et choix des EPI

Analyse de la sinistralité

- Mécanisme d'apparition du dommage (dangers, exposition, risques, déclencheurs, dommages)
- Suivi des indicateurs (fréquence et gravité)
- Analyse des accidents de travail (5M, ITAMAMI et Arbre des causes)

Méthodologie d'évaluation des Risques et Document Unique :

- Préparation de la démarche d'évaluation des risques
- Identification des risques et évaluation des risques
- Choix des mesures de prévention (organisationnelles, techniques, humaines)
- Réalisation du plan d'action (priorisation et suivi)
- Suivi de l'évaluation, Mise à jour du Document Unique

Initiation à la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) :

- Définitions, contexte, vocabulaire, enjeux, sinistralité des RPS
- Signaux d'alertes individuels et collectifs, Symptômes, pathologies et publics concernés
- Facteurs de RPS et intégration dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Recensement et mise à disposition des outils



Règlementation :

Article L4141-2 du Code du travail : L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé et la sécurité et les mesures prises pour y remédier.



Métiers et débouchés :

Employeur, salarié désigné compétent, animateur sécurité, chargé de sécurité, assistant de prévention, conseiller de prévention, chargé de prévention...